



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France*

Unité Départementale de Seine-et-Marne

**Arrêté préfectoral n° 2018/DRIEE/UD77/083 du 25 octobre 2018
portant mise à disposition du public du dossier d'enregistrement
déposé par la société BMT pour l'exploitation d'une installation de production de béton prêt à l'emploi sur
le territoire de la commune de TOURNAN-EN-BRIE (77220)**

La préfète de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite.

VU le code de l'environnement notamment la partie législative – Titre 1^{er} du Livre V,

VU le code de l'environnement notamment la partie réglementaire – Titre 1^{er} du Livre V,

VU le décret du Président de la République en date du 12 juillet 2017 portant nomination de Madame Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 17/PCAD/207 du 28 juillet 2017 de Madame la Préfète de Seine-et-Marne portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France,

VU l'arrêté n° 2018-DRIEE IdF-018 du 22 juin 2018 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté ministériel du 08 août 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2518 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU la demande d'enregistrement de la société BMT du 02 novembre 2017, complétée le 19 février 2018, le 16 avril 2018 et le 11 octobre 2018 de la société Béton et Matériaux de Tournan-en-Brie (BMT) sur le territoire de la commune de TOURNAN-EN-BRIE,

VU le rapport de recevabilité des inspections des installations classées en date du 25 octobre 2018,

CONSIDÉRANT que le projet susvisé relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2518 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire application des dispositions des articles L. 512-7 et suivants et des articles R. 512-46-1 et suivants du code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La demande visée ci-dessus est mise à disposition du public du **lundi 10 décembre 2018 au lundi 07 janvier 2019 inclus**,

– à la mairie de **TOURNAN-EN-BRIE (77220)**, 1 place Edmond de Rothschild, aux jours et horaires d'ouverture au public.

L'ouverture de cette mise à disposition du public sera portée par voie d'affiches, aux frais de l'exploitant, à la connaissance des habitants de la communes de **TOURNAN-EN-BRIE (77220)**.

Toute information concernant cette demande pourra être obtenue auprès du gérant de la société **BMT** dont le siège social se situe Rue de l'Industrie au sein de la zone industrielle de la Petite Motte à **TOURNAN-EN-BRIE**.

Article 2 – Avis de mise à disposition du public

Un avis au public est affiché ou rendu public deux semaines au moins avant le début de la consultation du public, c'est-à-dire au plus tard le **vendredi 23 novembre 2018** de manière à assurer une bonne information du public :

1° Par affichage à la mairie de **TOURNAN-EN-BRIE** ;

l'accomplissement de cette formalité est certifié par le maire de la commune où il a lieu.

2° Par mise en ligne sur le site Internet de la préfecture, accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R. 512-46-3, pendant une durée de quatre semaines ;

3° Par publication aux frais du demandeur dans deux journaux diffusés dans le ou les départements intéressés, par les soins du Préfet / UD DRIEE de Seine-et-Marne.

Article 3 – Mise à disposition du public

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à la mairie de **TOURNAN-EN-BRIE**, ou les adresser à la préfecture de Seine-et-Marne – Unité départementale de la DRIEE située 14, rue de l'Aluminium – 77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE par lettre avant la fin du délai de consultation du public.

À l'expiration du délai, le maire de **TOURNAN-EN-BRIE** clôt le registre et l'adresse à la préfecture de Seine-et-Marne – Unité départementale de la DRIEE située 14, rue de l'Aluminium – 77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE, qui y annexe les observations qui lui sont adressées.

Seuls les avis exprimés et communiqués dans un délai de quinze jours suivant la fin de la consultation pourront être pris en considération.

Article 4

Le conseil municipal de la commune de **TOURNAN-EN-BRIE** sera appelé à formuler son avis sur la demande d'enregistrement dès la mise à disposition du public.

Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

- Le Secrétaire Général de la Préfecture,
- le Maire de la commune **TOURNAN-EN-BRIE**,
- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à **PARIS**,

- le chef de l'Unité Départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie à SAVIGNY-LE-TEMPLE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à la société BMT, sous pli recommandé avec avis de réception.

Fait à Melun, le 25 OCT. 2018

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur empêché,
L'adjoint au chef de l'Unité Départementale
de Seine-et-Marne,



Bruno VERHAEGHE

DESTINATAIRES :

- Société BMT,
- Madame la Préfète de Seine-et-Marne (DCSE),
- Madame la Préfète de Seine-et-Marne (SIDPC),
- Monsieur le Maire de la commune de TOURNAN-EN-BRIE,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (SEPR),
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé,
- Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à PARIS,
- Monsieur le Chef de l'Unité Départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à SAVIGNY-LE-TEMPLE.

